REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1019

Ecoles privées sous contrat d'association Notre Dame Saint Joseph et Chevreul Lestonnac à Lyon 7ème – Remplacement des représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur: M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u> : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2021/1019 - ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION NOTRE DAME SAINT JOSEPH ET CHEVREUL LESTONNAC A LYON 7EME - REMPLACEMENT DES REPRESENTANTS LE PAR **CONSEIL MUNICIPAL** (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL -**DIRECTION** DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte:

Les établissements d'enseignement privés du premier et du second degré peuvent demander à passer avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public, s'ils répondent à un besoin scolaire reconnu.

En application de l'article L 442-5 du code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Trente-cinq écoles élémentaires privées situées sur le territoire de la Ville de Lyon sont concernées par cette disposition.

II – Modalités de représentation :

Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, en ce qui concerne les classes des écoles, d'un représentant de la commune siège de l'établissement et de chacune des communes où résident au moins 10 % des élèves et qui contribue aux dépenses de fonctionnement des classes fréquentées.

Conformément aux désignations des représentants faites par délibération n° 2020/142 du 28 septembre 2020, les représentations sont les suivantes :

	Nom de l'établissement	Localisation	Titulaire
1	Les Chartreux	LYON 69001	Yves BENITAH
2	Saint Bruno Saint Louis	LYON 69001	Noé FROISSART
3	Chevreul Sainte Croix	LYON 69002	Pauline GROSJEAN
4	Sacré Cœur	LYON 69002	Pauline GROSJEAN
5	Charles Foucaud	LYON 69003	Isabelle PRIN
6	Immaculée Conception	LYON 69003	Marie-Loup FALL GUERIN
7	Markarian Papazian	LYON 69003	Jacques BALANDJIAN
8	Nouvelle Rize	LYON 69003	Guy CORAZZOL
9	Saint Sacrement	LYON 69003	Goveille TANDONNET
10	Charles Démia	LYON 69004	Yannick PAPAIX
11	Providence des Trinitaires	LYON 69004	Marie-Agnès CABOT
12	St Denis	LYON 69004	Laura ARNOD

	Nom de l'établissement	Localisation	Titulaire
13	La Favorite	LYON 69005	Marie-Noëlle FRERY
14	Notre-Dame des Minimes	LYON 69005	Catherine GOUJON
15	Notre-Dame du Point du Jour	LYON 69005	Pierre GAIDIOZ
16	Saint Jean	LYON 69005	Bénédicte DRAILLARD
17	Saint Just Saint Irénée	LYON 69005	Sophie HERITIER
18	Saint Ursule Saint Marc	LYON 69005	Carole SAMUEL
19	Sainte Marie	LYON 69005	Philippe CARRY
20	Cours Diot	LYON 69006	Jean-Michel DUVERNOIS
21	La Rédemption	LYON 69006	Isabelle RAMET
22	Notre-Dame de Bellecombe	LYON 69006	Jean-Michel DUVERNOIS
23	Saint Joseph des Brotteaux	LYON 69006	Virginie FOURNEYRON
24	Saint Nom de Jésus	LYON 69006	Dominique TRIBALAT
25	Saint Pothin Ozanam	LYON 69006	Jean-Michel DUVERNOIS
26	Chevreul-Lestonnac	LYON 69007	Loïc GRABER
27	Notre-Dame des Anges	LYON 69007	Luc VOITURIER
28	Notre-Dame Saint Joseph	LYON 69007	Christophe GEOURJON
29	Saint André	LYON 69007	Yacine FEKRANE
30	Saint Michel	LYON 69007	Sophie PECOURT
31	La Xavière	LYON 69008	Pierre MOURRIER
32	Notre-Dame de l'Assomption	LYON 69008	Olivier BERZANE
33	Pierre Termier	LYON 69008	Patrick ODIARD
34	Saint Maurice	LYON 69008	Clothilde FLAMANT
35	Saint Charles de Serin	LYON 69009	Yohann PARIS

Messieurs Christophe GEOURJON et Loïc GRABER ayant démissionné de leurs mandats de Conseiller d'arrondissement, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de pourvoir à leur remplacement :

- Monsieur Christophe GEOURJON, désigné par délibération n° 2020/142 du 28 septembre 2020 pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'organe délibérant de l'école Notre-Dame Saint Joseph à Lyon 7ème;
- Monsieur Loïc GRABER, désigné par délibération n° 2020/142 du 28 septembre 2020 pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'organe délibérant de l'école Chevreul-Lestonnac à Lyon 7ème.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33;

Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles L 442-5 et L 442-8 ;

Vu la délibération n° 2020/142 du 28 septembre 2020 ;

DELIBERE

1- Madame Cécile BREUIL est désignée en remplacement de Monsieur Christophe GEOURJON en tant que représentante de la Ville de Lyon au sein de l'organe délibérant de l'école Notre-Dame Saint Joseph à Lyon 7ème.

2- Madame Sarah PEILLON est désignée en remplacement de Monsieur Loïc GRABER en tant que représentante de la Ville de Lyon au sein de l'organe délibérant de l'école Chevreul-Lestonnac à Lyon 7ème.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET